

Réflexions sur les objectifs et missions du collectif solidarité Roms de Lille-Métropole Septembre 2013

Le collectif solidarité Roms de Lille-Métropole s'était donné quatre missions (extrait du dépliant révisé en décembre 2010) :

- "- défendre les droits fondamentaux des Roms établis dans notre territoire
- intervenir auprès des autorités préfectorales et des collectivités territoriales
- informer le public sur les conditions de vie, la culture et les différentes situations vécues par les Roms
- faire une veille sur tous les événements affectant les Roms en France et en Europe".

La pertinence de ces missions n'est pas en cause. Mais dans les faits, notamment au cours de l'année écoulée, certaines tâches ont pris le pas sur d'autres.

La défense des droits des Roms s'est beaucoup axée sur le sort des occupants de campements évacués et sur l'exigence de leur relocalisation. Elle a pris la forme d'interpellations politiques et de secours humanitaires (matériel de couchage, combustible, nourriture).

Ces deux axes d'action n'ont pas produit les résultats que nous espérions tous. Les politiques n'ont guère infléchi leurs démarches (si l'on excepte le lancement d'un cycle de réunions préfectorales et les efforts isolés de quelques maires). L'aide humanitaire, que nous croyions provisoire, est devenue, en bien des endroits, permanente. Nous avons été amenés, malgré nous, à pallier l'incurie des politiques avec nos pauvres moyens. Il nous est arrivé aussi d'être instrumentalisés par certains Roms. D'autres familles roms, dans des campements pourtant stabilisés, ne semblent pas pouvoir, ou vouloir, sortir d'une position d'assistantat.

L'ensemble de ces efforts sur le terrain nous ont éreintés, parfois découragés, souvent désorientés. D'autant que l'opinion publique semble avoir pris le parti d'un rejet radical des Roms.

Bases de refondation de notre démarche.

Sans nous éloigner, sur le fond, de nos objectifs de départ, nous pourrions les réorganiser autour de trois axes :

1. Défense et revendication des droits des Roms, pour la plupart citoyens européens, éligibles au droit commun européen.

> Organiser la défense des droits des Roms autour de thèmes : le logement, la scolarisation, l'accès à l'emploi, la santé, l'initiative culturelle. Sur chacun des thèmes : constitution de "commissions" et de groupes de travail, collecte d'infos-ressources, construction de propositions, interventions sur le terrain, organisations d'événements, aide aux collectifs locaux (formations ?).

> Etablir des contacts avec l'AREAS pour l'inciter à jouer son rôle de suivi en relation avec nous et en tenant compte de nos propositions.

2. Représentation auprès de la Préfecture et des collectivités

Organiser les interventions (de notre propre initiative ou en réponse à des "invitations" institutionnelles) sur les thèmes que nous aurions choisis et fournir des contributions en rapport.

3. Information, sensibilisation du public

- Sensibilisation large sur la légitimité des Roms dans tous les pays de l'Union européenne, sur les principes républicains français et les engagements internationaux de notre pays, sur la circulaire interministérielle d'août 2012.
- Information : nous pourrions faire des communiqués de presse réguliers avec une constante de trois rubriques (faits, décisions, actions allant dans le bon sens de l'insertion des Roms ; faits ne répondant pas à la circulaire interministérielle ou aux droits de l'Homme ; propositions qui pourraient être mises en oeuvre.
- Organisation d'expos, de débats, projections, manifestations culturelles qui favorisent la découverte mutuelle et la rencontre.
- Promotion de la parole rom et co-organisation de projets culturels.

Dans ce schéma d'organisation, seraient laissés aux collectifs locaux et aux associations qui les composent : les actions de terrain urgentes, la prévention des expulsions, les protestations politiques en cas d'évacuation, les éventuelles recherches de solutions de relogement.

18/09/13 validé le 1^o Octobre 2013